

Le revenu salarial s'établit à 20 670 euros en moyenne en 2014

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2560524#tableau-Figure1>

Pierre Pora, division Salaires et revenus d'activité, Insee

Insee Focus – N° 75 Paru le : 19/01/2017

En 2014, le revenu salarial annuel (en France), somme de tous les salaires nets perçus par une personne dans une année, est de 20 670 euros en moyenne. En euros constants, il dépasse de 1,0 % son niveau de 2013, rompant avec l'évolution négative observée entre 2010 et 2013. Le revenu salarial des cadres est en moyenne près de trois fois plus élevé que celui des ouvriers ou des employés. Les montants sont particulièrement dispersés pour les moins de 25 ans, les ouvriers et les employés, catégories de salariés qui connaissent plus souvent des périodes d'inactivité ou de chômage au cours de l'année.

1. [Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes](#)
2. [Le revenu salarial reflète le salaire et le volume de travail](#)
3. [Un écart femmes-hommes fonction de l'âge et du niveau de revenu salarial](#)
4. [Le revenu salarial est plus dispersé chez les ouvriers et les employés](#)
5. [Le revenu salarial moyen augmente de 1,0 % en 2014](#)

Le revenu salarial moyen des femmes est inférieur d'un quart à celui des hommes

Le [revenu salarial](#) annuel est la somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours de l'année. Il s'établit en moyenne à 20 670 euros en 2014 ([figure 1](#)). Il augmente avec l'âge des salariés jusqu'à 54 ans : il atteint pour les 50-54 ans un montant 3,4 fois plus élevé que celui des moins de 25 ans. Les femmes perçoivent un revenu salarial inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes. Les cadres perçoivent, eux, un revenu salarial 2,6 fois supérieur à celui des ouvriers et 2,9 fois supérieur à celui des employés. Le revenu salarial des diplômés de niveau Bac+3 ou plus est le double de celui des salariés de niveau inférieur au Bac.

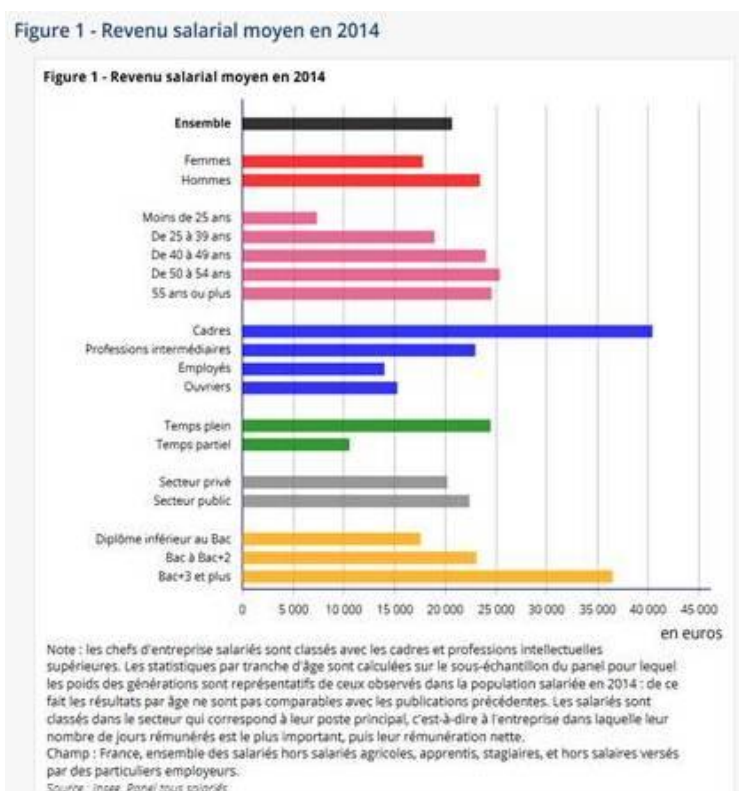


Figure 1 - Revenu salarial moyen en 2014 en €	
	Revenu salarial moyen
Ensemble	20 666
Femmes	17 815
Hommes	23 398
Moins de 25 ans	7 362
De 25 à 39 ans	18 963
De 40 à 49 ans	23 935
De 50 à 54 ans	25 367
55 ans ou plus	24 598
Cadres	40 455
Professions intermédiaires	22 944
Employés	13 988
Ouvriers	15 282
Temps plein	24 459
Temps partiel	10 574
Secteur privé	20 152
Secteur public	22 442
Diplôme inférieur au Bac	17 529
Bac à Bac+2	23 064
Bac+3 et plus	36 537

Figure 1 - Revenu salarial moyen en 2014 Note : les chefs d'entreprise salariés sont classés avec les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les statistiques par tranche d'âge sont calculées sur le sous-échantillon du panel pour lequel les poids des générations sont représentatifs de ceux observés dans la population salariée en 2014 : de ce fait les résultats par âge ne sont pas comparables avec les publications précédentes. Les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal, c'est-à-dire à l'entreprise dans laquelle leur nombre de jours rémunérés est le plus important, puis leur rémunération nette. Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Le revenu salarial reflète le salaire et le volume de travail

Le revenu salarial intègre deux dimensions : le [salaire en équivalent temps plein](#) (EQTP), prix d'une unité de travail salarié (qui s'apparente à un salaire horaire), et le volume de travail salarié réalisé au cours de l'année. Ce dernier, exprimé en EQTP, est fonction de la quotité de temps de travail du salarié (temps plein, temps partiel) et du nombre de jours travaillés au cours de l'année (durée totale des périodes d'emploi salarié).

L'écart de revenu salarial moyen entre femmes et hommes s'explique pour plus des deux tiers par des écarts de salaire en EQTP et moins d'un tiers par des différences de volume de travail ([figure 2](#)).

Les écarts selon le diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle reflètent surtout des différences de salaire. Inversement, l'écart entre salariés à temps plein et à temps partiel s'explique à 80 % par le volume de travail. Les différences entre les revenus salariaux moyens du public et ceux du privé s'expliquent, elles, entièrement par le volume de travail moyen, compte tenu des périodes de non-emploi (chômage ou inactivité) des salariés du privé.

Figure 2 - Salaire annuel en équivalent temps plein et volume de travail en équivalent temps plein en 2014

	Écart relatif au revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés (en %)	Contribution à l'écart du salaire ¹ annuel en EQTP (en points)	Contribution à l'écart du volume de travail ² en EQTP (en points)
Hommes	13	9	4
Femmes	-14	-10	-4
Moins de 25 ans	-64	-21	-43
De 25 à 39 ans	-8	-12	4
De 40 à 49 ans	16	5	11
De 50 à 54 ans	23	10	13
55 ans ou plus	19	19	0
Cadres	96	83	13
Professions intermédiaires	11	2	9
Employés	-32	-23	-9
Ouvriers	-26	-23	-3
Temps plein	21	4	17
Temps partiel	-48	-9	-39
Secteur privé ³	-2	0	-3
Secteur public ³	8	0	9
Diplôme inférieur au Bac	-15	-18	3
Bac à Bac+2	12	0	11
Bac+3 ou plus	77	62	15

- *Lecture : le revenu salarial moyen des hommes est plus élevé que la moyenne de 13 %. Le fait qu'ils aient en moyenne un salaire en EQTP plus élevé explique 9 points de cet écart (contribution), les 4 points restant venant d'un volume de travail en moyenne aussi plus élevé.*
- *1. La contribution du salaire annuel moyen en EQTP correspond à la différence entre le revenu salarial moyen d'une catégorie et le revenu salarial moyen fictif de l'ensemble des salariés s'ils percevaient le salaire annuel moyen en EQTP de l'ensemble des salariés, tout en ayant le volume de travail moyen de cette catégorie.*
- *2. La contribution du volume de travail d'une catégorie correspond à la différence entre le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés et le revenu salarial moyen fictif de cette catégorie si elle percevait le salaire annuel moyen en EQTP de l'ensemble des salariés, tout en gardant son volume de travail moyen.*
- *3. Les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal, c'est-à-dire à l'entreprise dans laquelle leur nombre de jours rémunérés est le plus important, puis leur rémunération nette.*
- *Champ : France, ensemble des salariés dont le volume de travail en équivalent temps plein est strictement positif, hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.*
- *Source : Insee, Panel tous salariés.*

Un écart femmes-hommes fonction de l'âge et du niveau de revenu salarial

Chez les hommes comme chez les femmes, la dispersion du revenu salarial, au sens du [rapport interdécile D9/D1](#), est la plus forte chez les salariés âgés de 15 à 24 ans et la plus faible chez les 50-54 ans. Ce rapport varie en effet de plus de 30 chez les premiers à environ 5 ou 6 chez les seconds ([figure 3](#)). Cette plus forte dispersion chez les jeunes reflète essentiellement la présence de périodes très courtes d'emploi salarié (notamment d'emplois étudiants), à côté de périodes d'emploi continues des salariés insérés professionnellement.

Les écarts de revenus salariaux entre hommes et femmes, les hommes étant pris comme référence, diffèrent selon l'âge et le niveau de revenu salarial. Dans le haut de l'échelle ([3e quartile](#)), ils augmentent avec l'âge après 25 ans, de 11 % chez les 25-29 ans à 22 % pour les 50 ans ou plus. Ces écarts peuvent refléter en partie des disparités entre générations qu'il est impossible ici de distinguer des effets liés à l'âge.

Au milieu de l'échelle de revenu salarial ([médiane](#)) l'écart relatif entre hommes et femmes augmente aussi de manière régulière entre 25 et 50 ans. Par rapport à la situation en haut de l'échelle, les disparités y sont légèrement plus marquées pour les plus jeunes et légèrement moins pour les plus âgés.

Dans le bas de l'échelle ([1er quartile](#)), les écarts hommes-femmes sont encore plus marqués : de 25 à 29 ans, un quart des hommes perçoit un revenu salarial inférieur à 10 600 euros. Le montant correspondant est de 7 790 euros pour les femmes, soit 27 % de moins.

Ces écarts entre hommes et femmes selon l'âge s'expliquent davantage par le volume de travail dans le bas de l'échelle de revenu salarial et par le salaire en EQTP dans le haut de l'échelle.

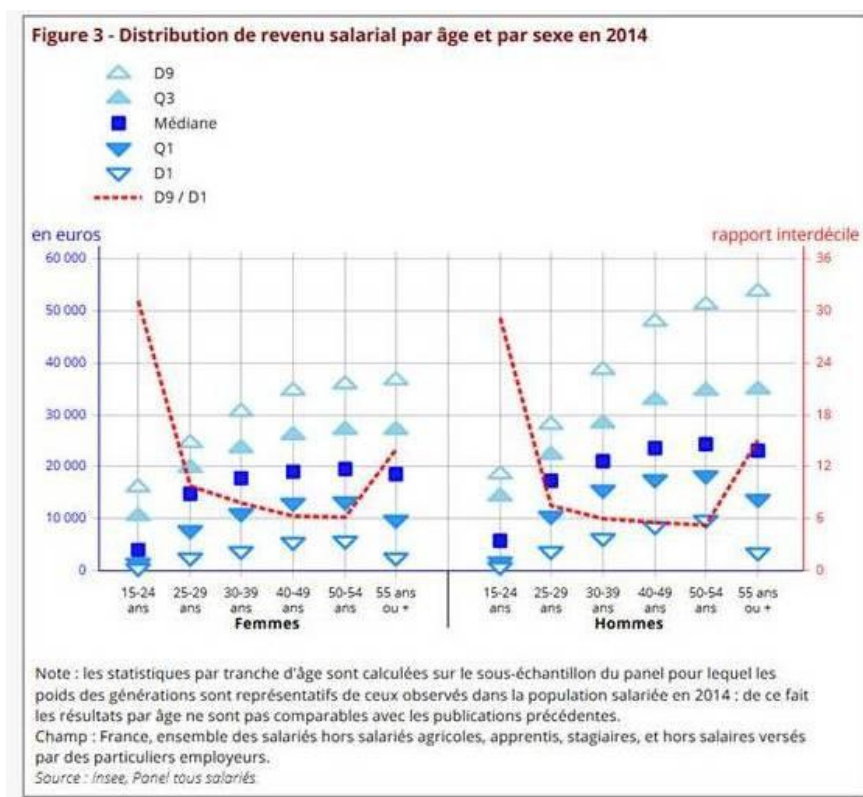


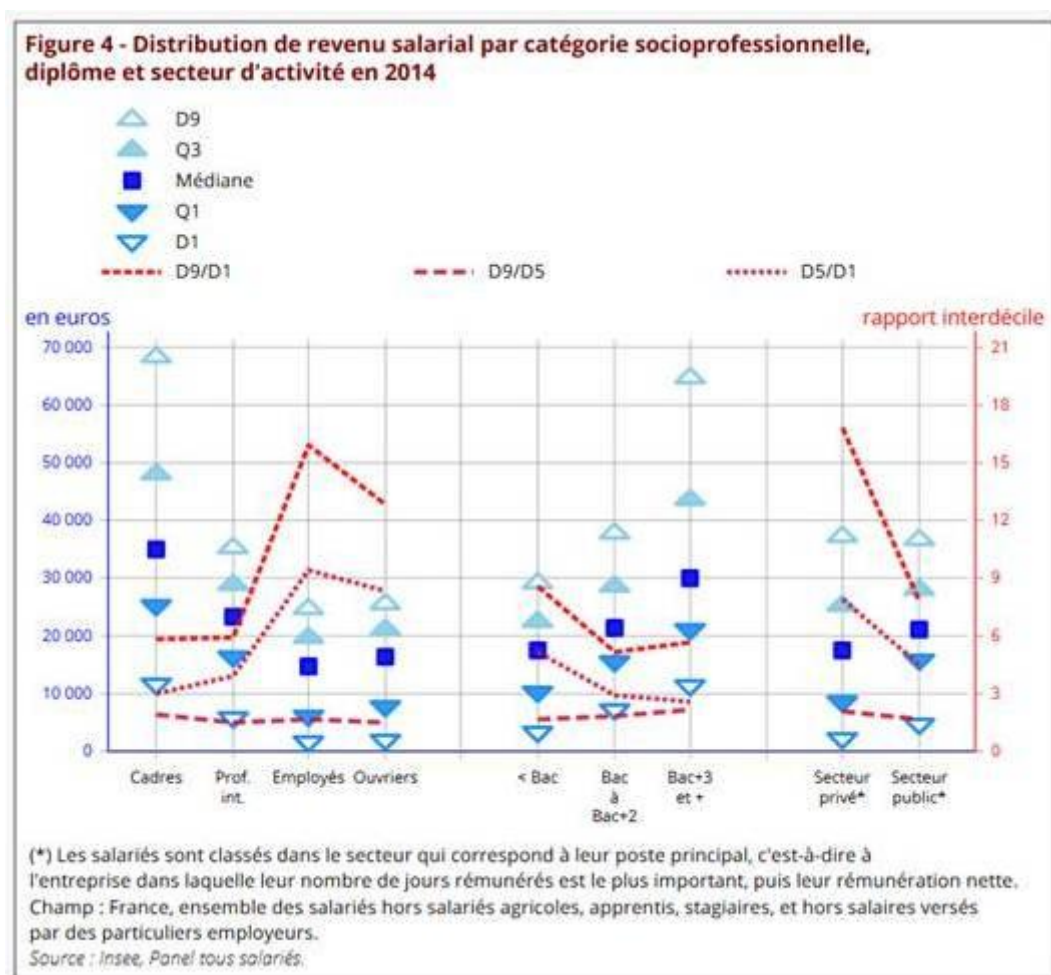
Figure 3 - Distribution de revenu salarial par âge et par sexe en 2014 Note : les statistiques par tranche d'âge sont calculées sur le sous-échantillon du panel pour lequel les poids des générations sont représentatifs de ceux observés dans la population salariée en 2014 : de ce fait les résultats par âge ne sont pas comparables avec les publications précédentes.
Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs. Source : Insee

Le revenu salarial est plus dispersé chez les ouvriers et les employés

En 2014, les 10 % de cadres les moins bien rémunérés perçoivent moins de 11 740 euros et les 10 % les mieux rémunérés plus de 68 250 euros, soit 5,8 fois plus (figure 4). Pour les employés et les ouvriers, ce rapport est bien plus élevé (respectivement 15,9 et 12,8). En effet, dans la moitié basse de leurs échelles respectives de revenu salarial, le volume de travail est souvent plus inégal du fait notamment de périodes de chômage. Au contraire, dans la moitié haute, la dispersion du revenu salarial est plus marquée chez les cadres que chez les autres catégories, le rapport entre le neuvième décile et la médiane (D9/D5) étant plus élevé.

Le revenu salarial varie davantage parmi les salariés les moins diplômés que parmi les plus diplômés, en particulier dans la moitié basse de l'échelle salariale. En revanche, comme pour les cadres, la dispersion dans la moitié haute de l'échelle est plus élevée chez les salariés les plus diplômés.

Enfin, la dispersion du revenu salarial est bien plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public (figure 4). Le rapport interdécile D9/D1 y vaut 16,8 contre 7,8 dans le secteur public. Cette différence s'explique à la fois par une plus grande variabilité dans le secteur privé du volume de travail (pour les revenus salariaux les plus faibles) et des salaires (pour les niveaux plus élevés).



Distribution de revenu salarial par catégorie socioprofessionnelle, diplôme et secteur d'activité en 2014 () Les salariés sont classés dans le secteur qui correspond à leur poste principal, c'est-à-dire à l'entreprise dans laquelle leur nombre de jours rémunérés est le plus important, puis leur rémunération nette. Champ : France, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis, stagiaires, et hors salaires versés par des particuliers employeurs. Source : Insee, Panel tous salariés*

Le revenu salarial moyen augmente de 1,0 % en 2014

On compare ici le revenu salarial entre différentes années. D'une année sur l'autre, ce n'est pas la

même population qui est étudiée. En effet, lorsque la conjoncture s'améliore, certaines personnes peuvent percevoir un salaire à un moment de l'année alors qu'elles n'en reçoivent pas une année de moins bonne conjoncture, lorsque l'accès à l'emploi est plus tendu : la population concernée change entre les deux années. Ces effets de sélection doivent être gardés en mémoire lors de l'interprétation des évolutions de revenu salarial.

Le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés progresse de 1,0 % en 2014 en euros constants. Il avait augmenté de 0,7 % par an entre 1995 et 2009, puis diminué de 0,3 % par an jusqu'en 2013 ([figure 5](#)). La hausse en 2014 est plus marquée dans le secteur public (+ 1,0 %) que dans le secteur privé (+ 0,6). Auparavant, depuis 2000, le revenu salarial moyen était plutôt stable dans le secteur public et en hausse dans le secteur privé.

Par ailleurs, depuis 2009, le revenu salarial moyen des femmes évolue plus favorablement que celui des hommes.